

## Compte-rendu de la réunion du 30 septembre provoquée par les parents au sujet des nouveaux rythmes scolaires du Groupe Scolaire Mondétour

### **PRÉSENTS**

**Mairie** : Mme Delamoye, adjointe chargée du périscolaire, M. Dole conseiller

**Représentants de parents FCPE** : Mmes Aléon, Hoareau, Massimino, Valem, M. Boyer, Laffont, Paraire, Péral et Rivoirard.

**Représentants de parents GIPO** : Mme Dumas, M. Nuncq

### **GÉNÉRALITÉS**

Les parents font remonter un manque d'information concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Ils jugent indispensable une communication sur l'organisation et la répartition des animations avant les vacances.

### **Propositions des représentants de parents d'élèves :**

- *Tenue d'une réunion publique à l'école* de Mondétour avec les élus en charge du périscolaire en présence de tous les parents le plus tôt possible.
- *Mise en route du comité de suivi au plus tôt*, ainsi que le maire l'avait annoncé en janvier dernier.
- *Rédaction d'un règlement intérieur* pour l'ensemble du temps périscolaire qui concerne tous les adultes intervenant auprès des enfants dans l'école. Il permettrait plus d'efficacité dans le relais d'information et d'organisation.
- *Présentation des coordinateurs du périscolaire en réunion de rentrée* : avec les professeur-e-s des écoles par exemple.

### **Réponses et proposition de la mairie :**

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place pour une meilleure répartition des 24h de classe dans la semaine et un allègement des journées, et ainsi permettre aux enfants d'être en classe à des moments où leur concentration est meilleure.

A Orsay, le choix qui a été fait est celui de la mise en place de journées de classe se terminant à 15h30, en cohérence avec les rythmes des enfants, et les avis de la plupart des adultes (fédérations de parents et enseignants).

A partir de ces horaires scolaires, la Mairie a mis en place un service périscolaire pour les enfants que les parents ne peuvent pas récupérer à 15h30 après la classe. L'organisation de ce temps périscolaire a du être revue, par rapport aux années précédentes, du fait du transfert de la diminution de la journée de classe sur le mercredi matin. L'un des objectifs de cette organisation est de permettre à l'enfant

d'écourter son temps en collectivité, donc de permettre à la famille de récupérer son enfant dès que possible. Le périscolaire du soir pouvant durer 3 heures, le contenu a été redéfini : il est donc proposé en élémentaire : de l'étude, des activités spécifiques d'1h, et des activités plus libres.

Ces temps différents demandent du personnel spécifique qu'il a fallu trouver et embaucher cet été, alors que nous ne connaissions pas les effectifs réels, et que de nombreuses autres municipalités recherchaient également du personnel au profil similaire. Nous avons demandé aux familles une inscription pour le 25 juillet, avec la possibilité de modification jusqu'au 19 septembre pour permettre des ajustements en fonction des horaires des activités associatives éventuelles.

Ainsi, le jour de la rentrée, 100 enfants n'étaient pas inscrits à la cantine (et pourtant ont mangé). 120 enfants en élémentaire ont été inscrits à l'accueil du soir après la rentrée.

Nous ne disposons des effectifs « définitifs » que depuis le 29 septembre. Nous travaillons donc maintenant sur les aménagements nécessaires en fonction des effectifs présents dans les différents parcours.

- Le comité de suivi sera mis en place en novembre. Un représentant de chaque fédération de parents par groupe scolaire pourra y participer. Celui-ci décidera du mode de communication à mettre en place avec les familles.

- En ce qui concerne la communication municipale :

- La page web du site de la mairie concernant les rythmes va être réactualisée.

- La "Foire Aux Questions" sur le site de la mairie va être complétée avec les questions qui parviennent au pôle accueil.

- Une communication générale va être proposée dans le magazine municipal du mois de novembre.

- Le règlement intérieur existe et est consultable dans le dossier famille.

- Les réunions de rentrée qui ont lieu mi-septembre sont organisées par les enseignants dans le cadre scolaire de l'Education Nationale. Certaines écoles ont invité les coordinateurs du périscolaire à cette occasion pour favoriser la communication avec les familles. Tout en saluant ces initiatives, la mairie ne peut pas demander aux directeurs d'école de faire intervenir les coordinateurs municipaux du temps périscolaire, ce dernier étant découplé du temps scolaire.

## **ORGANISATION EN MATERNELLE**

### **Questions :**

1. Comment identifier les différents intervenants qui s'occupent des enfants car il est difficile de comprendre avec des tout petits qui les nomment « la dame » quels que soient la personne et le moment de la journée ?

2. Comment s'organise le temps périscolaire en maternelle après 15h30 ? Comment les ATSEM sont-elles impliquées ? Quand arrivent les animateurs ? Qui

s'occupe du transfert ? Quelles sont les activités proposées ? Quel en est le planning ?

3. Jusqu'à quelle heure les ATSEM sont-elles en présence des enfants ?

4. L'organisation du mercredi midi après la cantine et jusqu'à 13h15, heure à laquelle on peut les récupérer, est assez floue aussi : qui s'occupent d'eux à cette heure-là ? Pour l'instant ils jouent dans la cour, mais en hiver où seront-ils ? Y a-t-il un planning des activités prévu ?

### **Propositions des représentants de parents d'élèves :**

➤ Réalisation d'un trombinoscope des différents intervenants qui suivent les enfants dans la journée (le midi à la cantine, le soir et le mercredi)

➤ Transmission d'information par un cahier de liaison : La communication s'étant dégradée entre les divers encadrants à la mater (Enseignants, ATSEM, animateurs), les parents souhaitent une transmission des informations concernant les enfants (petits bobos, événements ponctuels, problèmes rencontrés...) via un cahier de liaison par exemple.

### **Réponses et propositions de la mairie :**

A 15h30, l'ATSEM reste avec les enfants de sa classe qui ne rentrent pas chez eux, et elle est rejointe par un animateur. L'enseignant raccompagne les enfants qui sortent. ATSEM et animateurs organisent alors le temps de l'enfant jusqu'à 16h30 avec des jeux intérieurs ou extérieurs, des activités en fonction de la disponibilité des enfants.

Il n'est pas question pour nous de réveiller les enfants à 15h30. C'est bien la raison pour laquelle les ATSEM sont impliquées entre 15h30 et 16h30 pour assurer cette continuité.

A 16h30 les animateurs font goûter les enfants et les emmènent dans les locaux du centre de loisirs.

L'ATSEM est bien placée pour connaître les événements de la journée de l'enfant, et peut ainsi effectuer cette nécessaire transmission aux parents, comme cela a toujours été le cas. Celle-ci peut informer les animateurs concernant les enfants qui restent après 16h30. Le lien doit également se faire entre les enseignants et le coordinateur ou les animateurs.

Un trombinoscope des intervenants municipaux sera réalisé par le service enfance et sera prochainement affiché dans les écoles.

Le mercredi midi, les enfants du centre de Loisirs sont pris en charge par les animateurs du centre de Loisirs, et ceux qui partent après le déjeuner par les surveillants de cantine.

## **ORGANISATION EN ÉLÉMENTAIRE**

Concernant les TAP, les parents déplorent le manque de visibilité des activités proposées. Par ailleurs, il semble délicat de demander aux parents de s'engager à inscrire leurs enfants durant toute l'année sans connaître la teneur des activités demandées. D'autre part, le choix étant laissé aux enfants, les parents ne sont pas

forcément tenus au courant de ces choix. Nous constatons un manque d'information des parents sur l'organisation et la répartition des activités avant les vacances, les effectifs pour chaque parcours et la nature des contrats des intervenants. Plus précisément :

### **Questions :**

1. Quels sont les effectifs pour chaque parcours chaque jour de la semaine ?
2. Que peut-il être mis en place pour que nous ayons le plus rapidement possible une idée précise des activités proposées chaque jour pour chaque parcours ? De la même manière quel sera le planning d'évolution des TAP ? Est-il envisagé que les activités tournent d'une école à l'autre ? Pouvez-vous nous confirmer que les enfants ne pourront plus changer d'activité d'une semaine à l'autre pendant la durée du cycle ? Les parents ont été surpris de devoir s'engager à inscrire leurs enfants durant toute l'année sans connaître la teneur de ces activités. Ce manque d'information a pu créer une situation un peu délétère.
3. À ce jour, dû au manque d'information, ce sont les enfants qui choisissent les activités. Quels sont les moyens mis à la disposition des coordinateurs pour vérifier les contre-indications médicales à la pratique d'une activité (PAI,...) ?
4. Dans quelle mesure est-il possible de faire tourner les animations entre écoles (le choix d'activités en P2 étant très réduit sur l'école de Mondétour contrairement à celle du Guichet) ? Dans la négative, ne pensez-vous pas qu'il y ait un problème d'équité ?
5. Comment vous assurez-vous que le matériel pour la pratique du sport en TAP est installé avant le début de l'animation (ex : tapis de judo) ?
6. Pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit bien d'une étude dirigée ?
7. Quels sont les locaux utilisés pour les animations ?
8. Quelles sont les activités proposées le midi ? Y en a-t-il ?
9. Quelle est la nature des contrats et des salaires des intervenants ?

### **Propositions des représentants de parents d'élèves :**

- Affichage d'un planning des activités fourni par la mairie en début d'année tout en précisant aux parents qu'il est provisoire.
- Diffuser auprès des parents les données concernant les activités.
- Réintégration au temps périscolaire possible des enfants pratiquant une activité à l'ASO (guitare) dans le groupe scolaire après leur cours de musique, comme les années précédentes (ce n'est plus possible cette année).
- L'activité "Échecs" doit être proposée dans toutes les écoles d'Orsay dans le cadre des TAP, les enseignants de cycle 3 ayant beaucoup travaillé dans ce domaine.
- Utilisation de la ludothèque et de la BCD pour les enfants inscrits en P1.
- Maintien du taux d'encadrement de l'étude dirigée. L'organisation de l'étude est très profitable aux enfants cette année à Mondétour grâce à un très bon taux d'encadrement. Cette organisation ne doit pas être modifiée.

## **Réponses et proposition de la mairie :**

Pour ce qui concerne les effectifs :

Sur l'ensemble des écoles élémentaires de la commune (811 enfants):

- 81% restent après 15h30
- 53% après 16h30
- 28% après 17h30
- 33 % fréquentent le parcours 1 (43% le vendredi)
- 10% fréquentent le parcours 2 (17% le vendredi)
- 35% fréquentent le parcours 3 (28% le vendredi)
- 22% fréquentent le parcours 4 (12% le vendredi)

Pour Mondétour

- 78% restent après 15h30
- 50% après 16h30 (40% le vendredi)
- 24,5% après 17h30 (6% le vendredi)
- 37 % fréquentent le parcours 1 (49% le vendredi)
- 8% fréquentent le parcours 2 (13% le vendredi) soit 15 enfants
- 39% fréquentent le parcours 3 (30% le vendredi)
- 16% fréquentent le parcours 4 (7% le vendredi)

On peut noter une présence d'environ 15% d'enfants de plus à 16h30 par rapport à l'année dernière. En relatif, cela donne une augmentation significative, que les services de la mairie interprètent comme un signe de confiance des familles vers l'organisation et la qualité d'accueil périscolaire à Orsay. Une nette augmentation des effectifs est observée à l'étude.

Le parcours 2, qui consiste en une activité de 16h à 17h, a été finalement peu choisi par les familles, puisque entre 13 et 17 enfants, et 23 le vendredi y sont inscrits à Mondétour. Ce faible effectif entraîne une nécessaire adaptation au regard de ce qui avait été prévu. Ces activités dans le cadre du périscolaire sont des activités de découverte et d'initiation et non des activités telles qu'elles se pratiquent à l'école ou en association. Nous avons prévu des cycles de 5 à 6 semaines pour une même activité. Elles doivent varier dans la semaine et au cours des cycles. Il faut un animateur pour 14 enfants.

Compte tenu de ces exigences, des intervenants engagés, de leurs compétences, et des locaux disponibles, nous devons revoir cette organisation et notamment faire "tourner" des activités sur les différents groupes scolaires. Le service enfance s'y emploie.

Les activités mises en place pour cette première période dans le cadre des TAP 1:

- Mondétour : judo, théâtre, arts plastiques, multisports (15 enfants)
- Centre : Yoga, freestyle, échecs (20 enfants)
- Le Guichet : graphisme, arts plastiques, athlétisme, football (35 enfants)

Le matériel de judo est installé par le personnel de la mairie les lundi et vendredi

comme l'an dernier.

- Les parents doivent informer les coordinateurs des contre-indications médicales éventuelles concernant la pratique d'activités.
- Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, un enfant qui a quitté le temps périscolaire, ne peut le réintégrer à la fin d'une activité associative.
  
- 42 personnes de plus ont été recrutées en élémentaire sur des contrats d'un an et des volumes horaires divers (pouvant inclure la surveillance de cantine) 18 ATSEM interviennent en maternelle.
- Les intervenants sont de très bon niveau.
- Les études sont dirigées et encadrées par des enseignants.

Les activités durant la pause méridienne concernant le tri et le compostage vont être poursuivies. L'association "Lire et Faire lire" interviendra sur l'école pour travailler avec les enfants de CP et CE1, et vu le nombre de bénévoles qui se sont inscrits, cette activité sera proposée en maternelle sur le temps périscolaire du soir.

## **FRÉQUENTATION OCCASIONNELLE ET TARIFICATION**

### **Questions :**

1. Fréquentation occasionnelle : En cas d'imprévu, quel système la mairie met-elle en place pour accueillir les enfants ? Quelle est la procédure à effectuer pour en bénéficier ?
2. Est-il possible de changer de parcours en cours d'année, par exemple en cas d'évolution professionnelle ? Si oui, à quelles conditions ?
3. Tarification CESFO : Selon les calculs, à quotient familial constant, la tarification de la demi-journée de CESFO a augmenté de près de 50%! Qu'est-ce qui justifie une telle augmentation ? Autre remarque : l'an passé la demi-journée CESFO du mercredi était 30% moins chère que la demi-journée CESFO vacances. Cette année la demi-journée CESFO du mercredi est 12% plus chère que la demi-journée CESFO vacances. Quelle en est l'explication ?

### **Propositions des représentants de parents d'élèves :**

- Accueil occasionnel à l'étude : En cas d'imprévu, les enfants devraient pouvoir être accueillis en étude dirigée. Une procédure claire et détaillée est indispensable (précisions des étapes à 24h, 48h,... et les canaux de communication).
- Tarif de cantine non majoré pour les enfants en soutien le midi : Les représentants soulèvent le problème des enfants qui vont en soutien scolaire en cours d'année et que les parents sont obligés de mettre à la cantine. Le tarif occasionnel ne devrait pas être appliqué.
- Transparence sur l'évolution de la tarification : Les représentants souhaitent la transparence sur les tarifs de l'accueil périscolaire appliqués et leur évolution par rapport à l'année dernière.

## **Réponses et proposition de la mairie :**

- ❖ En cas d'inscription occasionnelle auprès du pôle accueil de la Mairie, 48 heures avant (et auprès du coordinateur en cas d'urgence), les enfants sont accueillis dans le parcours 1. Ils pourront faire leurs « devoirs » en étude surveillée, dans ce cadre. Le service enfance va mettre en place la possibilité pour ces enfants d'aller en étude dirigée selon les places disponibles et si les enfants restent jusqu'à la fin de l'étude (17h).
- ❖ Pour les enfants qui vont en soutien scolaire en cours d'année et que les parents sont obligés de mettre à la cantine, le tarif de base sera appliqué, sur justificatif.
- ❖ Tous les locaux de l'école appartiennent à la mairie, donc tous sont utilisables. Cependant, notre volonté est de ne pas utiliser les classes.
- ❖ Toute situation particulière pourra être étudiée en cas de nécessité de changement de parcours, suite à un courrier à l'élue.

Pour ce qui concerne les tarifs :

- ❖ En maternelle le tarif maximum était de 6.98€ la soirée (2h), aujourd'hui il est de 3.5€ (pour 2h dont une gratuite) et 7€ pour 3 h (dont une gratuite). Le tarif maximum concerne un quotient de 2300€ soit une famille de 2 enfants ayant un revenu d'environ 10 000€ par mois.
- ❖ En élémentaire, seule l'étude était proposée, avec une tarification à la soirée de 5,10€ jusqu'à une présence de 4 fois par mois et ensuite le même tarif forfaitaire était appliqué que l'enfant fréquente l'étude 5 ou 16 fois par mois.
- ❖ Nous avons choisi d'être au plus près des besoins des familles et d'instaurer une tarification horaire telle que le préconise la CAF (qui subventionne les activités). Ainsi en élémentaire, toujours pour le quotient maximum, la soirée de 2h s'élève à 2,5€ (dont 1h gratuite) et la soirée de 3h à 5€ (dont 1h gratuite).
- ❖ Le mercredi après-midi :
  - CLM : tarifs de la demi journée de l'année dernière avec une majoration de 1% sur le tarif minimum et de 3% sur le tarif maximum (suivant quotient).
  - CESFO : Même tarif que le CLM, avec une majoration de 1 € sur le tarif minimum et de 3€ sur le tarif maximum pour le transfert de l'école au CESFO.
- ❖ Les tarifs ont été votés en conseil municipal à l'unanimité.
- ❖ Lors du calcul de coefficient familial les parents sont informés des tarifs.

## **AUTRES**

1. Que se passe-t-il dans les autres communes dans la mise en place de la réforme ?
2. La mairie envisage-t-elle de réadapter l'organisation du temps périscolaire (y compris les horaires), si les retours de cette année sont insatisfaisants. (Maternelle en particulier) ?

3. Comment la mairie entend-elle concilier les horaires favorables aux enseignements fondamentaux du matin avec les créneaux des intervenants sportifs ?
4. Comment la mairie peut-elle intervenir au sujet des horaires d'accueil de la maternelle en particulier ?

### **Propositions des représentants de parents d'élèves :**

- *Temps d'ouverture des portes le matin* : beaucoup trop court quand on doit déposer plusieurs enfants, dont des tout petits qu'il faut déshabiller (chaussons) et certains jours un vélo ; le portail n'est pas toujours ouvert à 8h20 mais parfois un peu après. Impossible de parler avec l'enseignant du coup (alors que c'est le seul moment possible maintenant). La durée d'accueil en maternelle doit être rallongée pour permettre une entrée en classe apaisée et quelques échanges avec l'enseignant.
- *Plannings de la pratique des activités sportives* : Retravailler sur la répartition des créneaux et notamment la piscine afin d'harmoniser les matinées et les après-midi entre les différents groupes scolaires. Les matinées étant plus propices à l'apprentissage, il faut veiller à l'équité entre les groupes scolaires.

### **Réponses et proposition de la mairie :**

- ❖ Les activités sportives sont assurées par les éducateurs sportifs de la Mairie sur le temps scolaire. La Mairie a choisi de les maintenir (certaines communes les ont supprimées)
  - La piscine : Un créneau de 3h est nécessaire pour que toutes les classes d'une école puissent s'y rendre. La plupart des classes se rendent à la piscine en car. La tarification du car se fait à la demi-journée. C'est un budget conséquent, donc il ne s'agit pas de multiplier les locations de cars. Comme cela avait été évoqué en conseil d'école au mois de juin, cette activité ne peut donc être proposée que le matin.
  - Les autres interventions : chaque classe bénéficie de l'intervention d'un éducateur sportif sur 3 périodes, les 2 autres étant assurées par les enseignants seuls. Les éducateurs interviennent le mardi, le jeudi et le vendredi. Le planning est élaboré à partir des projets des enseignants et en concertation avec ceux-ci. Ainsi, 25 classes bénéficient chaque semaine de ces interventions qui ne peuvent pas toutes avoir lieu l'après-midi - d'autant plus que l'après-midi est réduite à 2h.
  - Mondétour dispose de 16 créneaux l'après-midi et de 17 créneaux le matin.
  - L'enseignant reste maître de sa classe, quant à l'organisation de son emploi du temps.
- ❖ Le temps scolaire est organisé par l'éducation nationale qui demande aux enfants d'être à l'heure à l'école. Il me semble néanmoins difficile d'accueillir, dans de bonnes conditions, 30 enfants en 10 minutes dans une classe de maternelle.